

Arrêté
portant nomination de la directrice du laboratoire de Nancy

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment son article R. 1313-23 ;

Vu la décision du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Arrête :

Article 1^{er}

A compter du 4 juillet 2011, Madame Elodie MONCHATRE-LEROY est nommée directrice du Laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy.

Article 2

Le directeur général adjoint en charge des ressources est responsable de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Registre des avis, actes et décisions* de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 4 juillet 2011.

Marc MORTUREUX